



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 28 janvier 2026

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
47	55

Date de convocation

22 janvier 2026

**Culture – Education
Artistique et Culturelle –
Conventions avec les
associations pour le volet 2
de la saison 2025-2026**

**N° de la délibération
2026-070**

Secrétaire de séance :
Christiane FERLAY

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit janvier à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la l'Espace des Collines à St-Donat-sur-l'Herbasse sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Sylvain BOSCH, Mme Laëticia BOURJAT, MM. Didier BUFFIERE, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, M. Serge DEBRIE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Christiane FERLAY, MM. Gilles FLORENT, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Michel BRUNET (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Thierry DARD (représenté par son suppléant M. Didier BUFFIERE), Mme Christèle DEFRANCE (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), Mme Myriam FARGE (pouvoir à M. Jean-Paul VALLES), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Béatrice FOUR (pouvoir à Mme Isabelle FREICHE), Mme Dominique LEPAGE (pouvoir à M. Pierre GUICHARD), Mme Agnès OREVE (représentée par son suppléant M. Sylvain BOSCH), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Laurent MAILLARD, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT.

L'EAC vise la coopération entre acteurs éducatifs, associatifs et médico-sociaux avec des structures culturelles du territoire et des équipes artistiques pour favoriser l'accès de tous à la diversité des cultures. ARCHE Agglo et ses partenaires proposent ainsi à une multitude d'habitants de bénéficier d'interventions d'artistes professionnels. Des moyens historiques, un portage politique et des partenariats forts ont permis une montée en puissance.

Ce projet fait l'objet d'une contractualisation avec différents partenaires institutionnels. Ce partenariat est formalisé dans une convention signée par l'Etat (Ministère de la Culture), la Région Auvergne – Rhône-Alpes, et les Départements de l'Ardèche et de la Drôme notamment. Cette convention a été renouvelée en septembre 2025 jusqu'au 31/08/2029. La CTEAC permet aussi de mettre en cohérence différents dispositifs de financements : Caisses d'Allocations Familiales, Région (financements aux lycées), Etat (Pass Culture), autres services ARCHE Agglo budget des structures partenaires, soutien aux écoles de musique, budget animation du Contrat Territoire lecture, ou encore Culture et Santé.

Les intentions politiques d'ARCHE Agglo en matière d'EAC :

- ✓ S'adresser en priorité aux élèves de primaire + familles, collégiens et lycéens ;
- ✓ Garantir une équité pour participer, Assurer un maillage du territoire, réduire les inégalités d'accès ;

- ✓ Enrichir l'action des services d'ARCHE Agglo (TRANSVERSALITÉ Petite-enfance, Enfance-jeunesse, Seniors-Autonomie, Environnement) ;
- ✓ Valoriser le tissu associatif et artistique du territoire ;
- ✓ Prendre en compte les marqueurs du territoire (son identité, son patrimoine).

Les différents champs artistiques abordés et les structures bénéficiaires cette année :

- ✓ Parcours culturels à l'école primaire : 42 classes issues de 16 écoles (13 communes concernées), 8 parcours : cirque, théâtre, Musique classique et chant choral, art contemporain, cinéma, éducation aux médias et à l'information, arts de la rue, exploration graphique et littéraire.
 - ✓ Collèges et lycées du territoire : mise en réseau, musique actuelle, théâtre ;
- (A noter : Prise en charge des transports au besoin, pour garantir une équité entre structures scolaires)
- ✓ Des projets pour tous les âges avec les services ARCHE Agglo pour nourrir la coopération entre acteurs :
 - ✓ Parmi ces projets nous pouvons citer les projets suivants, qui feront l'objet de conventionnements ultérieurs

Les principales structures porteuses : Cordes en Ballade/Quatuor Debussy (Association Les Eclisses), Comédie de Valence, SMAC 07, Agence pour le développement des métiers d'art en Ardèche, Mengzhi Zheng, MJC-Centre Social du Pays de l'Herbasse, Ecran Village, Déclic Radio (Secteur du Centre Socioculturel de Tournon), Théâtre de Privas, La Cascade, Quelques p'Arts, Cie Les Enfants sérieux, Cinéma-Théâtre Jacques Bodoin, Château-Musée de Tournon, Bibliothèques, Ecole de Musique Intercommunale, Compagnie du vent dans le collines.

Il est proposé de signer des conventions pour le deuxième volet de la saison 2025 – 2026 avec les différents acteurs culturels. La subvention attribuée à chaque association sera versée en deux fois :

- ✓ Un acompte de 60 % à la signature ;
- ✓ Le solde, soit 40% sur présentation d'un bilan financier et d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées.

Ainsi,

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques modifié par la LOI n°2022-217 du 21 février 2022 art 165 ;

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant que pour ce 2^{ème} volet de saison le budget s'élève à 72 350 €. Il se répartit comme suit :

- MJC du Pays de l'Herbasse – un avenant à la convention dans le cadre des parcours CTEAC pour un montant de **15 300€** maximum pour l'année 2025-2026 pour :
 - ✓ Le projet cinémarmaïlle, pour 6 classes du territoire, à hauteur de 8 920 €
 - ✓ Le projet théâtre « les Monstrueuses rencontres », pour 7 classes du territoire, à hauteur de 6380 €.
- La Comédie de Valence– convention pour un montant de **5 250€**
- Le Groupement d'Art Contemporain d'Annonay– convention pour un montant de **4 500€**
- Quelques p'Arts, Scène nationale des arts de la rue– convention pour un montant de **9 500€**
- le Train-Théâtre, Scène d'intérêt national art et création– convention pour un montant de **22 400€**

- la SMAC 07, Scène de musique actuelle en territoire – convention pour un montant de **6 000 €**
- l'association les Eclisses, qui gère les Cordes en Ballade – convention pour un montant de **9400 €**

Considérant les projets d'avenant ou de convention ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 15 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 54 Voix pour
- 1 Voix contre
- 2 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ **VALIDE** le deuxième volet de la programmation culturel 2025/2026 ;
- ✓ **ATTRIBUE** les subventions comme suit :
 - MJC du Pays de l'Herbasse pour 15 300 € (maximum saison 2025-2026)
 - la Comédie de Valence pour 5 250 €
 - le groupement d'Art contemporain d'Annonay pour 4 500 €
 - Quelques p'Arts, scène nationale des arts de la rue pour 9 500 €
 - Train-Théâtre, scène d'intérêt national art et création pour 22 400 €
 - SMAC 07, Scène de musique actuelle en territoire pour 6 000 €
 - l'association Les Eclisses pour 9 400 €
- ✓ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant et les conventions ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 28 janvier 2026.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 30/01/2026

Qualité : Le président ArcheAgglo